



Aveyron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 4 juillet 2017 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Cazard, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Jean-louis Denoit et Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Corinne Compan, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal,

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 14 juin 2017.

## **7 – CRÉATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL « PROGRAMMATION BÂTIMENTAIRE »**

Vu le rapport en questions diverses.

Considérant le surcroît de travail au sein de la cellule bâtiment du S.D.I.S afin de réaliser les missions suivantes :

- étudier la faisabilité, programmer et estimer les travaux neufs, de restructuration ou d'extension et les travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti,
- conduire et coordonner les chantiers,
- procéder au montage et au suivi des dossiers d'appels d'offres (marchés publics d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux),
- assurer le suivi des dossiers avec le maître d'œuvre.

Considérant que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale autorise les collectivités locales à recourir à des agents contractuels lorsque les besoins de service le justifient.

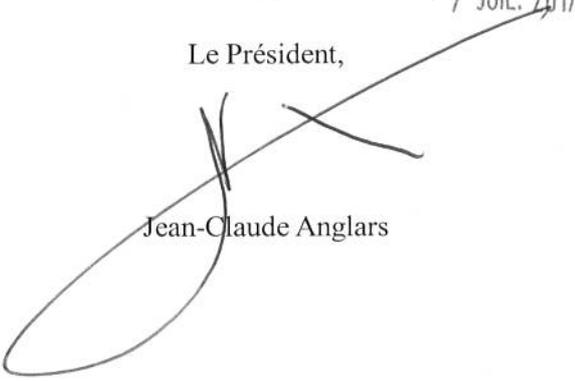
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

x se prononce favorablement sur la création d'un poste de contractuel à temps complet, sur la base d'un emploi de catégorie A avec la rémunération et le régime indemnitaire correspondants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

x autorise le Président du conseil d'administration ou son représentant à signer les contrats y afférents.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars